

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 31 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le 31 janvier 2022, à 16h45, par visioconférence.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Jennie Fortier, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Michel Hudon et Jean-François Paradis, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-François Fortin.

SONT ABSENTS madame la conseillère Agathe Lévesque et monsieur le conseiller Robin Boucher.

EST AUSSI PRÉSENTE madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière.

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la situation particulière que nous vivons en lien avec la pandémie liée à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ou vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence ou vidéoconférence.

QUE ladite séance soit publiée, sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook ainsi que les prochaines séances et que le public est invité à poser ses questions par courriel, par téléphone ou par vidéoconférence, séance tenante sur le Facebook de la Municipalité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 156 du Code municipal, la séance est ouverte à 16h45 par monsieur le maire, Jean-François Fortin.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-041

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. PARTENARIAT AVEC LE CPE LES PINSONS DANS LE PROJET VISANT UNE NOUVELLE INSTALLATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) À SAINTE-FLAVIE : UNE OPPORTUNITÉ RÉELLE

CONSIDÉRANT la volonté du centre de la petite enfance (CPE) Les Pinsons à utiliser les places dont il dispose pour le milieu familial et qui demeurent inutilisées par manque de responsables en service de garde (RSG) en milieu familial ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 31 janvier 2022

CONSIDÉRANT les besoins criants de places pour les 0-5 ans dans La Mitis et la volonté de toute la communauté flavienne et mitissienne d'établir un nouveau centre de la petite enfance (CPE) à Sainte-Flavie ;

CONSIDÉRANT le potentiel de minimalement 60 jeunes/année seulement pour Sainte-Flavie, sans tenir compte des municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'impliquer activement, politiquement et financièrement dans l'établissement d'une installation de garderie (de type CPE), en utilisant tous les mécanismes fiscaux et leviers financiers possibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie offre, à titre gracieux, deux très grands terrains déjà desservis par les services municipaux, pouvant accueillir la toute nouvelle construction [clé en main], aux frais de la Municipalité, d'un bâtiment au goût du jour, avec un concept architectural de type « Lab-école », garderie nature/nordique, pouvant accueillir la nouvelle installation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité livre un bâtiment prêt à opérer selon les normes et le cahier de charge du ministère et que les frais d'entretien de la coquille extérieure et de la mécanique du bâtiment (système d'égouts, de plomberie, d'électricité et d'approvisionnement en eau) sont sous la responsabilité de la Municipalité puisqu'elle est propriétaire du bâtiment ;

CONSIDÉRANT le critère de l'emplacement qui est stratégique : des centaines de parents de la communauté scientifique, entre autres, y passent chaque jour, en effet, un des employeurs les plus importants de La Mitis siège sur le territoire, soit l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau CPE est situé entre un grand parc public ainsi qu'une résidence pour personnes âgées (RPA) en légère perte d'autonomie, ce qui confère au projet une trame de fond pour des échanges intergénérationnels ;

CONSIDÉRANT QUE la cuisine commerciale de la résidence pour personne âgées (RPA), qui répond aux normes du MAPAQ, est déjà opérationnelle et qu'elle sera utilisée de façon optimale pour les deux installations (CPE & RPA) ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance (CPE) est situé au cœur du village, à proximité des infrastructures de loisirs et sportives, mais également, tout près du bord de mer et que l'environnement, un milieu de vie dynamique, la nature et la science seront omniprésents dans le vécu de nos enfants ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE sera locataire dudit bâtiment au taux maximum octroyé par le ministère de la Famille et que la durée du bail sera de vingt (25) ans, renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal adopté et rendu public en décembre 2021, nous avons inscrit au programme des infrastructures un projet de règlement d'emprunt au montant de 1,5 millions de \$ pour la construction d'un CPE ;

CONSIDÉRANT la capacité organisationnelle et l'expertise du Centre de la petite enfance (CPE) Les Pinsons, jumelée à la

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 31 janvier 2022

capacité d'action, la force de frappe de la Municipalité, et l'opportunité réelle qui se présente pour nos deux organisations ;

2022-01-042

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement de former un partenariat durable avec le CPE les Pinsons, soit de saisir l'opportunité réelle d'établir une nouvelle installation d'un centre de la petite enfance (CPE) à Sainte-Flavie.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Michel Hudon de lever la séance à 17h35.

2022-01-043

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2022-01-041 à 2022-01-043 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière